

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 31 décembre 2015 portant changement d'appellation  
de la brigade territoriale de Le Chesne (Ardennes)**

NOR : INTJ1532361A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Le Chesne prend l'appellation de brigade territoriale de Bairon-et-ses-Environs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Bairon-et-ses-Environs exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

J. VIRE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Le Chesne</b>	Authe Autruche Belleville-et-Châtillon-sur-Bar Boulton-aux-Bois Briouilles-sur-Bar Germont La Sabotterie Lametz <b>Le Chesne</b> <b>Les Alleux</b> Les Grandes-Armoises Les Petites-Armoises <b>Louvergny</b> Marquigny Montgon Neuville-Day Noirval Sauville Sy Tannay Verrières	
<b>Bairon-et-ses-Environs</b>		Authe Autruche <b>Bairon-et-ses-Environs</b> Belleville-et-Châtillon-sur-Bar Boulton-aux-Bois Briouilles-sur-Bar Germont La Sabotterie Lametz Les Grandes-Armoises Les Petites-Armoises Marquigny Montgon Neuville-Day Noirval Sauville Sy Tannay Verrières